

BTS COMMERCE INTERNATIONAL – SESSION 2024
CONSIGNES POUR LES ÉPREUVES :
E4 : Relation Commerciale Interculturelle
E6 : Développement Commercial International
EF2 : Valorisation d'une année de césure
EF3 : Engagement étudiant

Chaque candidat devra envoyer au centre d'examen :

- 1 dossier administratif pour les candidats inscrits à au moins une de ces épreuves.
- 1 dossier pédagogique par épreuve (E4 et/ou E6 et/ou EF2 et/ou EF3).

ATTENTION : TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT SOUS FORMAT PAPIER. Chacun de ces dossiers doit être RELIÉ ou AGRAFÉ (pas de chemise avec des feuilles volantes à l'intérieur).

I – COMPOSITION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

1 – DOSSIER ADMINISTRATIF (TOUS LES CANDIDATS)

Catégorie candidat 2023-2024 ou année antérieure pour les candidats redoublants (voir relevé de notes session précédente)	Pièces à joindre au dossier (à classer dans l'ordre indiqué ci-dessous) NOUVEAUTÉ 2024 : l'annexe de contrôle de conformité de la circulaire nationale ne doit plus être utilisée, une page de garde avec les nom et prénom suffit.
- Scolaire - Formation continue en situation de première formation ou en situation de reconversion	- Attestations de stage pour 14 ou 16 semaines de stage (annexe 6 de la circulaire nationale). - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Apprenti	- Contrat d'apprentissage. - Attestation de réalisation du contrat. - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Formation continue en situation de perfectionnement	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours). - Attestation de réalisation du contrat. - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés).
Expérience professionnelle	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours). - Attestation de réalisation du contrat.

A noter qu'il est conseillé aux candidats de garder une copie de tous ces documents et d'en posséder une copie numérique le jour de l'épreuve.

2 – DOSSIER SUPPORT PEDAGOGIQUE (CANDIDATS INSCRITS AUX ÉPREUVES PONCTUELLES)

ATTENTION :

- le candidat ne transmet que le ou les dossiers des épreuves auxquelles il est inscrit.
- il est fortement conseillé au candidat de se présenter le jour de l'épreuve avec une copie du dossier.

E4: Relation Commerciale Interculturelle

L'évaluation prend appui sur deux dossiers fournis au jury.

Les dossiers constituent des productions originales et personnelles soumises à la réglementation de la fraude aux examens. Tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le premier dossier, dit « dossier interculturel » est un écrit réflexif en anglais, s'appuyant sur l'expérience du candidat, à l'occasion de son stage à l'étranger.

Il se compose de 3 pages (hors page de garde) :

- 1 page présentant le territoire d'immersion (ville, région, pays) sous les angles géographique, culturel, historique, politique,
 - 1 page présentant le contexte professionnel : l'entreprise, ses partenaires internes et externes, le(s) service(s), les marchés de l'entreprise ...
 - 1 page portant sur l'analyse réflexive : les apports interculturels de l'immersion à l'étranger et en quoi cela a apporté au candidat des compétences professionnelles et personnelles
- Aucune annexe ne sera autorisée avec le dossier

Le second dossier, dit « dossier professionnel » se présente sous forme de fiches d'activités et comprend au minimum 4 fiches :

- Au minimum 2 fiches relatives aux activités professionnelles réelles dont 1 au moins **à l'étranger**
- Au minimum 2 fiches intégrant des activités numériques dont une et **une seule mobilisant un tableur**,

Le modèle de présentation de la fiche d'activité pour l'épreuve E4 - Relation Commerciale Interculturelle, figure en **annexe 11 de la circulaire nationale**.

Aucun support complémentaire ne sera autorisé lors de l'épreuve.

Pour la partie sur poste informatique de l'épreuve, le candidat s'assurera avant le jour de l'oral de la compatibilité de son matériel avec celui mis à sa disposition dans le centre d'examen et de la qualité et de l'accessibilité des productions présentées sur ses supports numériques. Le candidat peut utiliser son propre matériel, à condition qu'il soit autonome y compris en termes de connexion à internet.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat : la mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

Cas des candidats redoublants : les modalités d'interrogation et les exigences en termes de dossiers à présenter sont les mêmes que pour les autres candidats.

E6: Développement Commercial International

L'évaluation prend appui sur un dossier professionnel fourni au jury avant les épreuves.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation. L'utilisation d'ordinateurs portables et de supports numériques est autorisée mais le candidat doit disposer de son propre matériel autonome.

Le dossier professionnel est constitué de plusieurs fiches de situation professionnelle relevant d'au moins deux types de situations :

- au moins une situation professionnelle vécue au sein d'une entreprise
- au moins une situation professionnelle observée ou construite en cours de formation

Le dossier professionnel, via l'ensemble des fiches de situation professionnelle qu'il comprend, doit permettre d'évaluer toutes les compétences associées au bloc 3.

Le modèle de présentation de la fiche de situation professionnelle pour l'épreuve E6 - Développement Commercial International, figure en **annexe 16 de la circulaire nationale**.

Cas des candidats redoublants : les modalités d'interrogation et les exigences en termes de dossiers à présenter sont les mêmes que pour les autres candidats.

EF2 – Valorisation d'une année de césure

L'épreuve prend appui sur un dossier, comprenant :

- une grille d'évaluation complétée par le ou les organismes d'accueil pendant l'année de césure (exemple de grille d'évaluation en **annexe 20 de la circulaire nationale**)
- un écrit réflexif de 8 à 10 pages présentant le cadre d'activité et son contexte culturel, une analyse de l'expérience réalisée au cours de la période de césure et les compétences et aptitudes acquises ou développées par le candidat.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens. Tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

EF3 – Engagement étudiant

L'épreuve se déroule dans la continuité de l'épreuve E6 - Développement Commercial International.

L'épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. La fiche doit être fournie au jury avant les épreuves, en l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

II- ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CENTRES DE FORMATION

Enveloppe N°1 contenant :

1. La liste récapitulative comprenant le nom de chacun des candidats présentés par l'établissement.
2. L'enseignant ou le formateur responsable **atteste par sa signature pour chaque candidat de la réalité des activités et missions conduites par la candidate ou le candidat dans le cadre de sa formation.**
Les informations 1 et 2 peuvent être présentées sous forme d'un tableau récapitulatif.
3. Les dossiers administratifs des candidats présentés par l'établissement.
 - Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant, le cas échéant, le nom de famille) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
 - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.

Enveloppe N°2 contenant pour chacune des épreuves :

Les dossiers pédagogiques des candidats présentés par le centre de formation.

- Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.
- Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant, le cas échéant, le nom de famille) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
- Le dossier ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat.

III – ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS DANS UN CENTRE DE FORMATION À DISTANCE

- 1 enveloppe comprenant le **dossier administratif**.
- 1 enveloppe comprenant le **dossier pédagogique** de l'épreuve **E4** et/ou le **dossier pédagogique** de l'épreuve **E6** et/ou le **dossier pédagogique** de l'épreuve **EF2** et/ou le **dossier pédagogique** de l'épreuve **EF3** (un dossier pédagogique par épreuve).

Les dossiers doivent être reliés ou agrafés (pas de chemise avec des feuilles volantes) et avoir la même présentation que pour les candidats en centre de formation.

Les candidats individuels sans établissement de formation pour l'année scolaire 2023-2024 (les redoublants par exemple) présentent des dossiers sans signature des professeurs ou cachet d'un établissement de formation.

Les candidats inscrits dans un centre de formation à distance pour l'année scolaire 2022-2023 doivent faire valider leurs dossiers par leur centre de formation avant envoi.

IV – IMPORTANT

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.

En application de l'**arrêté du 22 juillet 2008**, la non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve concernée. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

V – DATE ET LIEUX D'ENVOI DES DOSSIERS

1 – Date limite de dépôt des dossiers :

Vendredi 12 avril 2024
(Cachet de la poste faisant foi)

2 – Etablissement dans lequel vous devez envoyer :

- le **dossier administratif** (tous les candidats)
- le **dossier pédagogique** de l'épreuve **E4** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)
- le **dossier pédagogique** de l'épreuve **E6** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)
- le **dossier pédagogique** de l'épreuve **EF2** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)
- le **dossier pédagogique** de l'épreuve **EF3** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)

Lycée Le Likès - 20 Place de la Tourbie, 29000 Quimper

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.